



« Faire jouir du tarif social les personnes vivant dans des centres d'hébergement »

Face à la flambée des prix de l'énergie, le secteur du sans-abrisme craint une explosion des demandes, déjà, à l'heure actuelle, nettement supérieures à l'offre disponible. Dans le journal *Le Soir*, Ariane Dierickx, la directrice de l'ASBL L'Ilot, évoque pour 2023 un « déficit gigantesque qui pourrait se monter à des centaines de milliers d'euros ». « Deux années comme cela et on ferme les portes », assure-t-elle.

C'est une actualité qui n'a échappé à personne : le prix de l'énergie a augmenté d'une telle manière qu'il en vient à fragiliser financièrement des personnes qui jusque-là n'étaient pas en difficulté. Le gouvernement, conscient de cette situation inédite, a cherché à développer des réponses afin de venir en aide aux ménages belges. Ces aides risquent de ne pas suffire. Les coordinateur·ices des maisons d'accueil, des maisons de vie communautaire, des abris de nuit, des centres d'hébergement d'urgence, des services de guidance à domicile, des services de Housing First, des équipes de travail de rue et des centres d'accueil de jour tirent la sonnette d'alarme. Une [carte blanche](#) portée par [l'Ilot](#) et les associations membres de la [Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri](#) (Ama) a été publiée dans *Le Soir*.

Depuis de très nombreuses années, le secteur sans-abri a été et est toujours globalement sous-financé, ce qui les amène la plupart du temps à composer avec des infrastructures vétustes. Ce problème est structurel pour ces institutions, mais il se fait ressentir avec une acuité renouvelée à l'occasion de cette crise énergétique.

Les personnes sans chez-soi seraient quelque part oubliées de ces aides. Pourtant, le législateur avait déjà pensé à proposer le « tarif social gaz » à des collectivités qui assureraient le logement et le chauffage de personnes qui, selon toute vraisemblance, bénéficient du droit au tarif social. Ainsi, les CPAS ou les fonds du logement peuvent bénéficier du tarif social pour les chaudières collectives de logements à caractère social. Sur le plan des principes, vu la nature des organismes de logement cités, il est clair que la volonté du législateur est de faire bénéficier du « tarif social gaz » les occupants/locataires socialement précaires reliés à une chaudière collective. En ce sens, le secteur du sans-abrisme appelle à faire jouir du tarif social les personnes vivant dans des centres d'hébergement et donc les centres qui hébergent des personnes qui bénéficieraient du tarif social si elles avaient leur propre logement. Pourtant, ces centres ne sont pas inclus dans le système.

[Pour lire la carte blanche dans son intégralité.](#)